

Chères Beaussétanes, Chers Beaussétans,

Vous l'avez sans doute constaté, les avis de taxe foncière ont été distribués, et nous avons dû procéder à une augmentation de 3 points, soit une hausse de 7,4 %.

La dernière augmentation avait été décidée par mon prédécesseur en 2018. Depuis, notre pays a connu une inflation de 13 %, alors que les ressources de la commune n'ont pas suivi cette évolution. En dépit de cela, nous avons maintenu les taux communaux inchangés jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, la hausse que vous observiez chaque année était liée à la révision par l'État des bases foncières, et non à une décision de la commune.

Cette augmentation de 7,4 % est donc la première que la commune décide depuis 2018. Dans un contexte économique marqué par une inflation historique, jamais atteinte depuis près de 40 ans, nous n'avions malheureusement pas d'autre choix. Je suis bien conscient que cette hausse représente un effort significatif pour les Beaussetans, déjà confrontés à une diminution de leur pouvoir d'achat, et je veux vous garantir que nous avons fait tous les efforts pour la contenir au maximum.

Je tiens à vous rassurer : nos dépenses sont maîtrisées. Les dépenses de fonctionnement de la commune s'élèvent en moyenne à 331 euros par habitant, un chiffre en deçà de la moyenne départementale pour les communes de taille similaire, qui est de 355 euros par habitant. Concrètement, la commune dépense moins que ses voisines, grâce à une politique active de réduction des dépenses.

Cependant, nous ne pouvons plus envisager de réduire davantage certains de nos services publics essentiels, tels que la Maison France Services, les centres de loisirs, les cantines et activités scolaires, l'adressage, ou encore la prévention incendie.

Pour autant, si nos dépenses sont maîtrisées, nos recettes sont limitées et reposent très majoritairement sur l'Etat et la fiscalité locale. En effet, bien que l'Etat subventionne très largement nos investissements, les dotations de fonctionnement qui représentent en réalité un transfert de charges de l'Etat aux communes sont en baisse depuis plusieurs années et bien en deçà de l'inflation. Également, depuis la suppression de la taxe d'habitation, non compensée intégralement, la taxe foncière est devenue le seul levier pour augmenter les recettes.

Face à ce constat, je n'avais d'autre choix que d'augmenter l'imposition locale pour équilibrer le budget, malgré la pression considérable qui pèse sur les propriétaires et que je regrette.

Je suis conscient de l'effort conséquent mais essentiel que cela représente en ces temps difficiles et remercie chacun d'entre vous.

Édouard Friedler, Maire du Beausset

*Édouard
Friedler*

